

# Comité de la transparence et du dialogue

**2ème réunion**

**Vendredi 25 octobre**



# Dimension industrielle, économique et sociale



# Priorités de l'inspection

- La surveillance des opérations de traitement et d'évacuation des déchets industriels
  - 2 Points de vigilance renforcée :
    - l'élimination des 160 fûts agent 121, prévenir le risque d'émanations de mercaptan et de H<sub>2</sub>S
    - La prévention du risque de sur-accident dans les compartiments restant des entrepôts 2 et 1 de Normandie Logistique
- La résorption des odeurs
- La stratégie environnementale
- L'enquête administrative



# Mesures d'urgence

## **LUBRIZOL : arrêté du 26 septembre 2019**

- Suspension des activités du site
- Mise en sécurité (éviter la reprise d'incendie, sécurité des stockages présents, éviter la décomposition de produits, gardiennage et remise en état du réseau incendie)
- Gestion des eaux polluées
- Gestion des déchets
- Surveillance environnementale (sous 10 jours)
- Rapport d'accident



# Mesures d'urgence

## **Normandie Logistique : arrêté du 30 septembre 2019**

- Suspension des activités du site
- Mise en sécurité (prévention des odeurs, point quotidien SDIS/Lubrizol, extinction des foyers résiduels, gardiennage + astreinte, mur de séparation avec Triadis)
- Gestion des eaux
- Gestion des déchets
- Surveillance environnementale (sous 10 jours)
- Rapport d'accident



# Mesures d'urgence

- APMD du 18 octobre 2019, NL LOGISTIQUE
- Résorption des odeurs et mise en sécurité
- Odeurs : les odeurs provenant de NL Logistique doivent cesser (hangar 3, hangar 2)
- Sécurité : Etayage du hangar 2 avant d'intervenir sur les odeurs, dégerbage ou mise au sol des palettes et des fûts



# Mesures d'urgence

- Rapport d'inspection NL LOGISTIQUE du 22 octobre 2019
- Projet d'APMD du 22 octobre 2019
  - Réalisation d'un inventaire finalisé et exact
  - Évacuation des hangars restant
- Rapport d'inspection LUBRIZOL en cours de finalisation



# Dimension environnement/santé



# Dépollution de la Darse

- Protection de la Seine avec mise en place d'un barrage Polmar, doublé d'un barrage écosorb avec boudins absorbants et création d'un courant artificiel
- Mobilisation de l'expertise du CEDRE pour valider les différentes étapes
- Démarrage de la dépollution dès le 26 septembre
- Pompage de la nappe principale : 150 m<sup>3</sup>
- Fauchage et nettoyage des quais par flushing, puis protection par bidim, et mise en place de barrage de protection. Process terminé le 23 octobre. Pompage des hydrocarbures relargués par moyen nautique : environ 30 m<sup>3</sup> . Expertise du résultat par le CEDRE à l'issue des grandes marées
- Recherche de la meilleure technique disponible pour récupérer une nappe infiltrée sous le quai sud. En attente mise en protection par un barrage le long des 100 m concernés par du relargage à marée basse.



# Suivi des eaux de surface

## 3 campagnes engagées : prélèvements conservatoires et marquage de l'impact environnemental

- Dès l'incendie : prélèvements en Seine et dans le bassin (AFB – 26 27 septembre et 1er et 2 octobre) → confirmation de présence d'hydrocarbures et de zinc dans la nappe du bassin. Attente des résultats sur sédiments
- Dans les jours qui ont suivi : prélèvements eau + sédiments (DDTM – police de l'eau) les 2 et 10 octobre → analyses en cours
- Réorientation des contrôles DCE de l'Agence de l'eau : campagne Seine du 2, 8,9 et 21 octobre et dans la zone du panache du 4 au 14 octobre sur les compartiments « eau poisson et sédiments ». résultats sous 15 jours puis exploitation nécessaire
- Analyse eau brute à l'entrée de la STEP Emeraude du 26 septembre au 4 octobre

### paramètres recherchés

**pH**, DCO, Zn, AOX, Phénols,

Hydrocarbures, Dioxines,

HAP, Soufre, Phosphore, Azote

Image d'archive



# Prélèvements air et suies

- Une modélisation INERIS maximisante sur les émissions potentielles dans l'air
  - 124 points de prélèvements en Seine-Maritime et 26 dans les Hauts-de-France, 150 points au total depuis le 26 septembre
- La qualité de l'air, les dispositifs mobiles supplémentaires déployés par ATMO
- L'eau potable, l'eau et la nature
- La recherche, dans les suies, de COV, de HAP, de métaux, de dioxines
- La recherche d'amiante, et la problématique des fragments de toiture en fibrociment



# Résultats pour l'air et la suie

- **Qualité de l'air, COV, HAP** : pas de résultat anormal hors un point de suivi benzène (jour de l'incendie LZ, site de NL, site SENALIA)
- **Suies et retombées**
  - **Métaux**
    - Pas de valeurs anormales, 1 point singulier en plomb à Saint-Étienne du Rouvray, levée de doute réalisée
    - Zinc, un point de suivi (ATMO Normandie, les hauts de l'agglomération rouennaise)
  - **Soufre et phosphore**, des sujets de suivi, comme le zinc
  - **HAP** : résultats normaux, 1 point singulier à Buchy, interprétation liée au parking proche
  - **Amiante**
    - Trois campagnes de prélèvements (300m, 800m, 15 kms) n'ont pas mis en évidence de dépassement des seuils
    - Fragments de fibrociment = un appel au numéro vert permet l'intervention d'une entreprise spécialisée
    - Protection des travailleurs intervenant sur le site



# Qualité de l'eau du robinet

## Phase d'alerte le 26 septembre

- Prélèvements et analyses sur quatre réservoirs de la Métropole Rouen Normandie sous le panache
  - Demande de fermeture des prises d'air sur les réservoirs situés sous le panache
- **absence ou la présence en concentrations très faibles et inférieures aux valeurs sanitaires de référence**

## Phase aiguë

- **Hiérarchisation des captages** d'eaux souterraines en fonction de leur vulnérabilité liée aux risques d'infiltration rapide des eaux de surface
  - **Plan de prélèvement renforcé**
- les résultats obtenus confirment l'absence ou la présence en concentrations très faibles et inférieures aux valeurs sanitaires de référence
- Echanges entre l'ARS, l'ANSES, le BRGM, l'agence de l'eau, la DDTM et l'Université pour définir le plan de surveillance

## Phase post-accidentelle

L'avis de l'ANSES du 16 octobre

- Souligne la **pertinence des mesures de surveillance mises en œuvre et des paramètres recherchés**
- Propose un plan de surveillance adapté :
  - Suivi en continu de la turbidité et de la conductivité des captages vulnérables
  - Suivi hebdomadaire de captages sentinelles (métaux, HAP, perfluorés, composés organiques)
  - Suivi mensuel ou bimestriel des captages sous le panache

**=> l'eau du robinet de la Seine-Maritime reste potable dans la zone du suivi renforcé**

**13**

Comité de la transparence et du dialogue – réunion du 25 octobre

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>



# Recherches de dioxine dans les suies

- 26 prélèvements réalisés par l'Etat
  - Première campagne SDIS (5 prélèvements + 1 blanc) dans l'agglomération rouennaise près des écoles : **0,04 à 0,20 ngTEQ/m<sup>2</sup>, blanc à 0,06**
  - Deuxième campagne VERITAS (11 prélèvements + 1 blanc) dans l'agglomération rouennaise : **résultats en-dessous des seuils de quantification**
  - Troisième campagne, dans les secteurs à fortes retombées visuelles de suies, pays de Forges-les-eaux, pays de Buchy (10 prélèvements + 1 blanc) : **0,12 à 0,24 ngTEQ/m<sup>2</sup>, blanc à 0,06**. 1 valeur sort de l'ordinaire (2,8ngTEQ/m<sup>2</sup>) à Saint-Saëns mais semble liée à la peinture présente sur la surface de prélèvement
- 6 Prélèvements réalisés par Atmo Normandie :
  - Prélèvements retombées poussières et eau de pluie ; un point à 12,66 pgTEQ/m<sup>2</sup> sur une journée à Préaux (pour une limite de quantification à 12,63), le point a été expliqué



# Recherche de dioxines dans les suies

- Ces premières campagnes sont complétées par de nouveaux prélèvements :
  - 30 prélèvements de sol, jusqu'à 5 cm et aussi jusqu'à 30 cm, dans 3 secteurs : les hauts de l'agglomération rouennaise, le pays de Forges les eaux, le pays de Buchy (dont Préaux)
  - Une quinzaine de prélèvements de lichen, bio-accumulateur de la dioxine en cas de présence dans l'environnement
- Ces campagnes ont été lancées avant les deux AP du 14 octobre
- Les résultats de ces deux campagnes supplémentaires sont attendus



# Surveillance environnementale

## 2 APMU du 14 octobre 2019, LUBRIZOL et NL LOGISTIQUE

- Prélèvements et analyses
  - Signature chimique sur site, et eaux souterraines
  - Sols 5cm, 30cm, et végétaux dans les 215 communes impactées par le panache (111 en Seine-Maritime, 104 dans les Hauts-de-France)
  - Suivi de l'air par bio-indicateurs (lichens)
  - Participation au protocole eau et biodiversité
- Interprétation de l'état des milieux
- Mutualisation/coordination entre les 2 entreprises



# Interprétation de l'état des milieux

- Cette démarche est prescrite par l'article 7 des arrêtés du 14 octobre
- Dans un délai de 3 mois, chaque exploitant remet une interprétation de l'état des milieux (IEM)
- Elle est basée sur les mesures dans l'environnement réalisées par l'exploitant et les résultats des prélèvements réalisés par la DDPP
- L'IEM permet d'établir la compatibilité ou non des usages actuels avec la qualité des milieux naturels constatés
- C'est la dégradation ou non des milieux **imputables à l'incendie** qui est étudiée dans cette démarche
- Mutualisation/coordination des entreprises



# Évaluation quantitative de l'impact sanitaire (EQRS)

- Cette démarche est le prolongement logique de l'interprétation de l'état des milieux (IEM)
- Elle sera prescrite par un arrêté soumis au CODERST le 12 novembre
- Si l'IEM révèle des molécules ayant un potentiel toxique avéré ou suspecté, l'EQRS évalue l'excès de risque, imputable aux rejets de l'incendie, lié à ces molécules
- Elle repose sur une modélisation du panache et de ses conséquences directes
- Mutualisation/coordination des entreprises



# Tierce expertise

- Le projet d'arrêté portant sur l'EQRS prévoit, dans son article 3, une tierce expertise de l'EQRS
- Le cadrage en sera défini par l'inspection des installations classées et l'ARS de Normandie
- Les exploitants devront y répondre et intégrer, à l'EQRS, les éventuels amendements issus de la tierce expertise,
- L'expertise sera aux frais des exploitants
- Mutualisation/coordination des entreprises



# Point de situation Hauts de France

- 26 prélèvements air et suies déjà réalisés dans les Hauts-de-France dont 3 points de suivi (2 sur le plomb, 1 sur les HAP) qui vont être approfondis grâce aux campagnes de prélèvements prescrites le 14 octobre dans les 104 communes impactées par le panache dans les Hauts-de-France
- 104 communes des Hauts-de-France sont concernées par des retombées de produits et de fumées et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux restreignant la consommation et la mise sur le marché de produits alimentaires sur le Nord, l'Oise, la Somme et l'Aisne. Les communes sont réparties comme suit :
  - 43 dans l'Oise (60),
  - 39 dans la Somme (80),
  - 20 dans l'Aisne (02),
  - 2 dans le Nord (59)
- Les prélèvements prescrits par les deux AP du 14 octobre organisent la surveillance environnementale post-accidentelle dans les 104 communes impactées par le panache dans les Hauts-de-France, comme dans les 111 communes impactées par le panache en Seine-Maritime
- comme en Seine-Maritime, les maires des communes des Hauts-de-France seront prévenus des modalités des prélèvements



# Dimension sanitaire



# impact sur la santé – suivi sanitaire

## Alerte et phase aiguë

- Alerte et mobilisation l'offre de soins
- Diffusion d'un questions-réponses
- Suivi du recours aux soins (SAMU, consultations urgentes)
- Mise en place du soutien psychologique
- Diffusion des 1ères recommandations (mise à l'abri des personnes vulnérables pour les établissements de santé et médico-sociaux, nettoyage des suies...) et informations des professionnels de santé

## Phase post-accidentelle

- Information et accompagnement des élus dans la gestion des suites
- Partenariat avec les professionnels de santé (URPS et ordres professionnels)
- Echanges avec des représentants des usagers via CRSA

Mise en place d'un **dispositif de suivi de l'état de santé des personnes exposées par Santé publique France**

- Une **enquête en population** sera menée pour décrire l'impact de l'événement sur des indicateurs de type (qualité de vie, impact psycho-social et de santé perçue...)

Une **surveillance des données de santé de la population impactée** : indicateurs de santé issus des bases de données de l'assurance maladie comparés aux données de la population générale

En fonction des substances retrouvées dans l'IEM et des risques identifiés par l'EQRS, **Santé publique France proposera une biosurveillance des populations concernées.**

22

Comité de la transparence et du dialogue – réunion du 25 octobre

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>



# Description du dispositif d'enquête

## Santé publique France



Comité de la transparence et du dialogue – réunion du 11 octobre

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizol>

# Quatre approches complémentaires

- Une étude de santé déclarée en population
- Une enquête de biosurveillance
- Suivi dans le temps des indicateurs de santé
- Suivi des travailleurs de l'entreprise et de ceux intervenus sur le site pour la maîtrise du feu et la dépollution



# Enquête de santé déclarée en population

## Objectifs de l'étude :

- Mesurer les nuisances, les symptômes ressentis, l'impact sur la qualité de vie, les conséquences psycho-sociales, la santé perçue

## Méthode :

- Population d'étude : les adultes et les enfants
- Echantillonnage: échantillon géographique par zones autour de l'entreprise et sous le panache
- Approche participative : constitution d'un sous-groupe « Santé » du CTD pour travailler sur le protocole, questionnaire et interprétation des données

## Retombées :

- Actions d'information et de prise en charge



# Enquête de biosurveillance

## Objectifs :

- Mesurer l'imprégnation de la population à certaines substances présentes dans l'environnement,
- Comparer les résultats aux données du programme national de biosurveillance pour mettre en évidence des éventuelles surexpositions

## Méthode:

- Échantillon déterminé par les zones contaminées
- Prélèvements biologiques

## Retombées :

- Proposer un suivi médical adapté et des préconisations pour réduire l'exposition



# Suivi dans le temps des indicateurs de santé

## Objectifs :

- Suivre sur le long terme des indicateurs de santé (cardio-vasculaire, pathologies pulmonaires, cancers, troubles psychologiques, consommation de psychotropes ...)
- Les comparer à des populations non exposées à l'accident

## Méthode:

- Etudes transversales répétées dans le temps
- Cohorte peut être envisagée selon zones et populations impactées

## Retombées :

- Actions d'informations auprès de la population et praticiens, préconisation de suivi et de prises en charge



# Suivi pour les travailleurs de l'entreprise et les intervenants sur site

## Objectifs :

- Analyse des résultats cliniques et biologiques des travailleurs ayant consulté ou ayant un suivi médical dans le cadre de leur travail pour mesurer un éventuel impact sur la santé
- Analyse des résultats à moyen et long terme

## Méthode:

- Equipe pluridisciplinaire dans le cadre du GAST (groupe d'alerte en santé travail) qui permet de donner une réponse face à une situation inhabituelle
- Cohorte de suivi peut être envisagée dans le cadre volontaire ou du SNDS

## Retombées :

- Emettre des recommandations pour les médecins du travail pour les suivis des professionnels



# Calendrier du dispositif d'enquête

## Enquête en population :

**Octobre 2019** : constitution équipe projet interne – contact avec des experts extérieurs pour le comité d'appui thématique;

**Novembre 2019** : constitution du Groupe santé du CTD – comité d'appui thématique - analyse de la littérature – travail sur le protocole;

**Décembre 2019** : finalisation du protocole et travail du questionnaire ; présentation au groupe santé du CTD ;

**Janvier 2020** : présentation du protocole et questionnaire au CTD ; envoi au CCP et à la CNIL;

**Mars 2020** : début du terrain de l'enquête.



# Calendrier suite

## Suivi des indicateurs de santé :

**Octobre 2019** : constitution équipe projet ;

**Novembre 2019** : protocole d'étude et identification des indicateurs;

**Décembre 2019** : présentation au groupe santé du CTD ;

**Janvier 2020** : présentation au CTD ;

**Juillet 2020** : début production indicateurs première vague.



# Dimension agricole

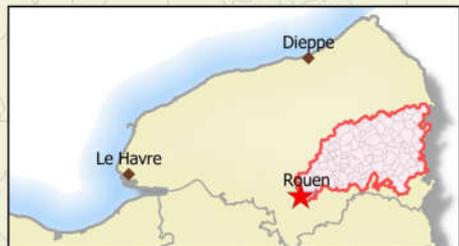


# Prélèvements agricoles – Résultats et levée des mesures de restriction

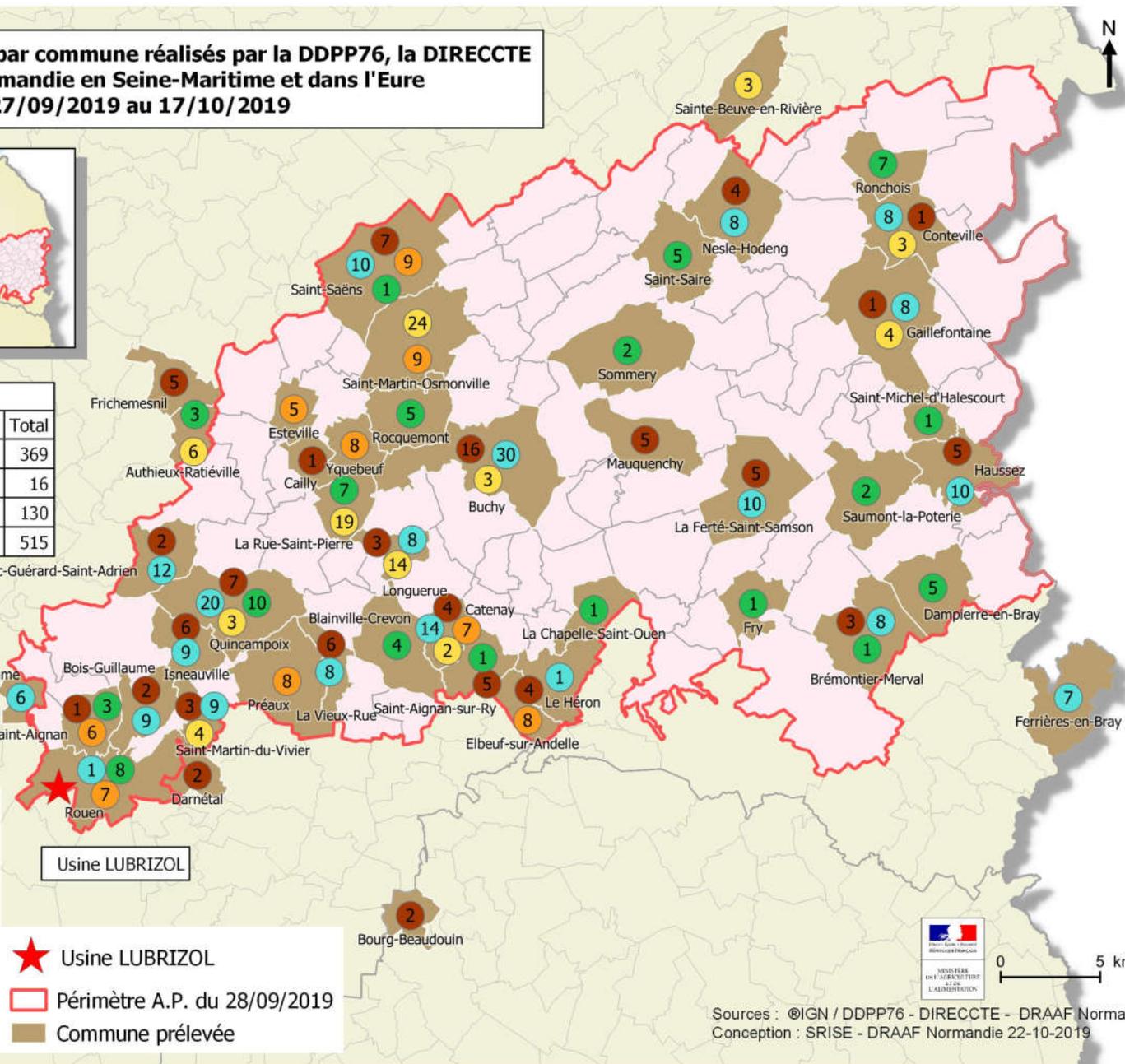
- 46 exploitations sentinelles dans la Seine-Maritime
  - 27 produits animaux
  - 19 produits végétaux
- 515 prélèvements
- 350 résultats : TOUS CONFORMES
- **Levée des mesures de restriction sur la base des avis de l'ANSES**
  - **Lait et produits laitiers : lundi 14 octobre 2019**
  - **Autres produits : vendredi 18 octobre 2019**



**LUBRIZOL : Prélèvements par commune réalisés par la DDPP76, la DIRECCTE et la DRAAF Normandie en Seine-Maritime et dans l'Eure du 27/09/2019 au 17/10/2019**



Nombre de prélèvements			
Organisme	Plan DGAL	Plan DGCCRF	Total
DDPP76	351	18	369
DIRECCTE	0	16	16
DRAAF	130	0	130
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>34</b>	<b>515</b>



Nombre de prélèvements (nombre total : 515)

- Alimentation élevage
- Fruits et légumes
- Grandes cultures
- Filière lait
- Production animale

- Usine LUBRIZOL
- Périmètre A.P. du 28/09/2019
- Commune prélevée



0 5 km

Sources : ©IGN / DDPP76 - DIRECCTE - DRAAF Normandie  
Conception : SRISE - DRAAF Normandie 22-10-2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Indemnisations

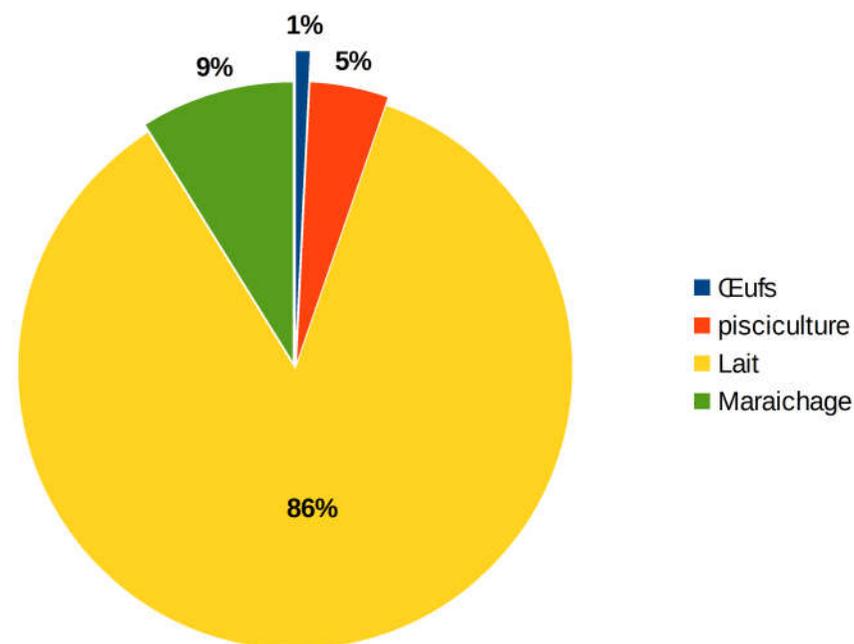
- Indemnisations des agriculteurs touchés :
  - Mise en place d'une cellule départementale de crise agricole le 07/10/19
  - Mise en place du Comité Technique Circuits Courts le 13/10/19
- Mise en place d'une cellule d'écoute spécifique pour les agriculteurs le 04/10/19
  - 6 sollicitations par courriels et 5 sollicitations téléphoniques



# Impact économique

- **1269 exploitations** ayant une activité dans la zone de l'arrêté préfectoral (25 % des exploitants de la Seine-Maritime) pour **83 500 ha** de SAU (20 % de la SAU départementale)
- Une première estimation des pertes économiques directes

Répartition des pertes, estimées par filière :



# Dispositif d'indemnisation



# Préjudices collectivités publiques

Le 7 octobre 2019, la Région, le Département, les EPCI et les 112 communes concernées ont été invités à faire remonter avant le 25 octobre 2019 un premier état chiffré des dépenses induites par les opérations de nettoyage des suies apparues sur des équipements publics.

Ce même recensement a été demandé le même jour par un courrier distinct aux autres collectivités publiques (établissements de santé, bailleurs sociaux, CAF, CPAM...).



# Fonds de solidarité Lubrizol

Dans un communiqué de presse du 4 octobre 2019, la société LUBRIZOL a annoncé son intention de mettre en place un dispositif opérationnel « *Lubrizol Solidarité* », visant à participer à la réparation des conséquences de l'incendie intervenu le 26 septembre dernier.

La société Lubrizol a signé deux conventions :

- Une convention avec le FMSE pour indemniser les agriculteurs sur le territoire impacté
- Une convention avec la CDC pour indemniser les collectivités publiques et les entreprises sur le même territoire



# Modalités de mise en œuvre

Le dépôt des demandes sera encadré dans le temps (clôture des dépôts des demandes dans un délai de 3 mois après la mise en place du fonds), de même que la durée du fonds (fin 2020).

Le déploiement opérationnel de ce fonds repose donc sur un prestataire Exetech en charge de l'instruction des dossiers. Mise en place d'un guichet digital.

1ères décisions d'indemnisation : semaine du 4 novembre

1ère décisions de paiement : semaine du 18 novembre



# Modalités de mise en œuvre

- un comité consultatif qui associe des représentants de l'Etat, des 5 EPCI à fiscalité propre du territoire concerné, de la CCI, de la CMA et d'associations représentatives de la société civile. Ce comité émettra un avis consultatif sur les critères d'éligibilité des demandes, suivra l'impact des mesures de réparations sur le territoire touché par les conséquences de l'incendie et émettra un avis sur les cas exceptionnels ;
- La CDC est, en tant que fiduciaire, est chargé de la bonne conservation et de la sécurité des fonds dont la propriété lui sera transféré provisoirement dans le cadre du contrat de fiducie, jusqu'au versement des fonds aux bénéficiaires indemnisables.

